

Convocation du 28 avril 2023



# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**4 mai 2023**

Aurélié POUPARD  
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le 28 avril deux mil vingt-trois, nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au 4 mai deux mil vingt-trois à vingt heures dans la Salle du Conseil à la Mairie.

---

## Ordre du jour

---

- ✚ Demande d'Aide Départementale à la Voirie communale « rénovation de la route de Bonnétable »,
- ✚ Choix de l'entreprise pour l'achat des ordinateurs du service administratif,
- ✚ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles,
- ✚ Remplacement du camion du service technique,
- ✚ Tarifs du Restaurant Scolaire,

### Informations

*Chemin des Petites Yvories  
Choix feu d'artifice,  
Repas du 8 mai,  
Moto cross 18 mai 2023,  
Projet Glot  
Rénovation du Saint Martin,  
Rénovation des toitures 23 rue Notre Dame et Route de Pambourg à Beaufay  
DPU (6 rue de la Poste, 27 rue du stade)*

La séance a été ouverte à vingt heure et trois minutes sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

ROYER Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	LOPES Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVID Joël	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILLET Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	CHADUTEAU Michel	<input type="checkbox"/>	BUTET Aurélia	<input type="checkbox"/>
MATHÉ Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	LEGENDRE Pascaline	<input type="checkbox"/>	GICQUEL Yves	<input type="checkbox"/>
DEBELLE Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	LE CORF Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	CUISNIER Annick	<input checked="" type="checkbox"/>
HOUDAYER Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	BESNIER Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	GUILLERME Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>

*Présents*

**Étaient absents et excusés : Michel CHADUTEAU, Yves GICQUEL**

**Étaient absents : Aurélia BUTET, Pascaline LEGENDRE.**

Le président a dénombré onze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Denis DEBELLE.

# DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE

« renovation de la route de bonnetable »,

**2023 - 26**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent Guillet.

Laurent GUILLET lors de la réunion de la commission « VOIRIE -ASSAINISSEMENT - BATIMENTS » du 25 mars dernier, a présenté le projet de rénovation de la voie communale numéro 405 (Sortie agglomération Saint Roch jusqu'à la mitoyenneté avec Bonnetable)

En effet, outre les travaux d'élargissement, et après consultation de l'agence des territoires de la Sarthe il y a lieu d'effectuer des travaux de reprofilage, curage des fossés puis pose d'enduit bi-couche.

De plus, un besoin de renforcement sur les trois virages prononcés est conseillé, par une poutre béton pour éviter l'affaissement de la voirie.

Un programme de travaux sur deux ans est donc proposé :

En 2023 : installation des poutres rive en Béton et reprofilage de chaussée en enrobe BB 0/6.

En 2024 : Enduit d'usure Bi couche hors agglomération.

Ces travaux sont estimés par l'agence des Territoires de la Sarthe comme suit :

COMMUNE DE TORCE EN VALLEE					
TRAVAUX DE VOIRIE 2023					
Estimation Prévisionnelle					
1*)Route de Bonnetable partie Torcé (à partir du panneau d'agglomération jusqu'à la limite de mitoyenneté : Reprofilage, poutres de rive béton (3 virages : 180ml; 80ml; 120ml) et enduit bi-couche					
Longueur : 2400 ml					
N°Prix	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>ANNEE N</b>					
1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b> Ce prix rémunère, au forfait, les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repliement du matériel, la signalisation complète lors du déroulement du chantier, le balayage préalable, le balayage des gravillons excédentaires, le nettoyage du chantier, la réalisation des formalités administratives (demande d'arrêt, DICT, le marquage des réseaux existants, etc...)	F	1	300,00 €	300,00 €
2	<b>POUTRE DE RIVE EN BETON</b> Ce prix rémunère, au mètre linéaire : - Le sciage de la chaussée- Le terrassement sur 50 cm de largeur et 30 cm de profondeur y compris évacuation des déblais- Le compactage du fond de forme- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de GNT A 0/31,5 sur 15 cm d'épaisseur y compris compactage- les coffrages des faces avant et arrière si nécessaire- La fourniture, le transport, la mise en oeuvre de béton fibré dosé à 300 kg/m3 sur une épaisseur de 15 cm- La réalisation de rainure de 4 cm de profondeur tous les 40 cm pour l'évacuation des eaux superficielles- La mise en oeuvre de terre pour l'épaulement de la face arrière de la poutre de rive.- la signalisation temporaire devra rester en place pendant la durée de prise du béton	ML	380	55,00 €	20 900,00 €
3	<b>REPROFILAGE DE CHAUSSEE EN ENROBE BB 0/6</b> Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre manuelle ou mécanique d'enrobé BB 0/6 pour reprofilage de chaussée, y compris la couche d'accrochage, le réglage et le compactage.	T	280	135,00 €	37 800,00 €
<b>ANNEE N+1</b>					
4	<b>ENDUIT D'USURE BI-COUCHE HORS AGGLOMERATION</b> Ce prix rémunère, au mètre carré, la préparation du support, la réalisation d'un enduit d'usure bi-couche à l'émulsion de bitume, le gravillonnage de granulats 6/10 à 8l/m² et de granulats 2/4 à 5l/m², y compris balayage des gravillons excédentaires	M2	10800	3,50 €	37 800,00 €
TOTAL HT ANNEE N					59 000,00 €
TVA					11 800,00 €
<b>TOTAL TTC ANNEE N</b>					<b>70 800,00 €</b>
TOTAL HT ANNEE N+1					37 800,00 €
TVA					7 560,00 €
<b>TOTAL TTC ANNEE N+1</b>					<b>45 360,00 €</b>

La commission est d'accord pour effectuer les travaux prescrits ci-dessus par tranche et de mettre au budget 2023 la somme de 50 000 euros.

La commission propose aussi de faire une demande d'aide départementale pour l'entretien de la voirie communale.

Monsieur le Maire propose de valider les travaux pour le budget voté en 2023 et de faire une demande de subvention dans le cadre de l'aide départementale à la voirie communale pour l'année 2023 comme suit :

Communes ou groupements de communes	N° VC classées	Nature des travaux envisagés Inscrits au budget communal	Montant des travaux HT	Montant des travaux subventionnables	Taux de subvention (maximum 50 %)	Montant de la subvention sollicitée (minimum 1 500 €)
Torcé-en-Vallée	VC 405	<p><b>POUTRE DE RIVE EN BETON</b> Ce prix rémunère, au mètre linéaire : - Le sciage de la chaussée- Le terrassement sur 50 cm de largeur et 30 cm de profondeur y compris évacuation des déblais- Le compactage du fond de forme- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT A 0/31,5 sur 15 cm d'épaisseur y compris compactage- les coffrages des faces avant et arrière si nécessaire- La fourniture, le transport, la mise en œuvre de béton fibré dosé à 300 kg/m3 sur une épaisseur de 15 cm- La réalisation de rainure de 4 cm de profondeur tous les 40 cm pour l'évacuation des eaux superficielles- La mise en œuvre de terre pour l'épaulement de la face arrière de la poutre de rive.- la signalisation temporaire devra rester en place pendant la durée de prise du béton</p> <p><b>REPROFILAGE DE CHAUSSEE EN ENROBE BB 0/6</b> Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en œuvre manuelle ou mécanique d'enrobé BB 0/6 pour reprofilage de chaussées, y compris la couche d'accrochage, le réglage et le compactage.</p>	59 000 €	58 700 €	50 %	29 350 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**DECIDE** de valider la tranche de travaux ci dessus présentée,

**DECIDE** de valider la tranche de travaux 2023 pour un montant maximal de 50 000 euros TTC comme prévu au budget primitif 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser la demande de subvention auprès du Conseiller Départemental

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACHAT DES ORDINATEURS DU SERVICE ADMINISTRATIF

**2023 - 27**

Monsieur le maire présente les devis reçus pour le remplacement du parc informatique du service administratif, comme suit :

Propositions pour 3 PC	Ordinateur réseau serveur poste à poste	Office			Antivirus pour 5 ans	Assistance mensuelle	Assistance Annuelle	Assistance sur 5 ans	Mise en place des équipements	Coût pour 5 ans HT	Coût pour 5 ans TTC
		Abonnement mensuel	Abonnement annuel	Achat							
Touiller	2 775.00 €	29.40 €	352.80 €	690.00 €	675.00 €	33.00 €	396.00 €	1 980.00 €	1 000.00 €	7 120.00 €	8 544.00 €
Conty	2 820.00 €			765.00 €	540.00 €		438.00 €	2 190.00 €	595.00 €	6 910.00 €	8 292.00 €
Rex Rotary	Pas de réponse à ce jour et pas de possibilité										

Au vu des différentes propositions, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Conty pour un montant de 4180 euros de matériel informatique (Ordinateur + Achat pack Office + Mise en place des équipements), 108 euros annuel d'antivirus et 438 euros d'assistance annuelle.

**Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**DECIDE** de valider le Devis de l'entreprise Conty,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES,**

**2023 - 28**

---

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique à savoir :

- Lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- Lors d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique [congrés annuels, congrés pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS, CGM), congrés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent relevant des cas de recours aux agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale prévus notamment à l'article L. 332-13 précité est organisé conformément à la procédure de recrutement interne à la collectivité permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ainsi et pour chaque recrutement, l'autorité territoriale devra assurer la publication d'un avis d'emploi sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

Les candidatures seront adressées à l'autorité dans la limite d'un délai qui, sauf urgence (notamment si le remplacement de l'agent absent doit intervenir rapidement pour respecter le principe de

continuité de service public), ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication de l'avis précité.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement, sauf lorsque la durée du contrat de remplacement proposé sera inférieure ou égale à six mois.

L'appréciation portée sur chaque candidature est fondée sur :

- les compétences,
- les aptitudes,
- les qualifications et l'expérience professionnelle,
- le potentiel du/de la candidat(e),
- et la capacité du candidat à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-13 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**REPLACEMENT DU CAMION DU SERVICE TECHNIQUE,**

**2023 - 29**

---

Monsieur le Maire informe que le contrôle technique du camion Peugeot Boxer a révélé des défaillances majeures et de nombreuses défaillances mineures. Ce camion de 2001 nécessiterait un coût de réparation trop élevé pour sa remise en état.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer une recherche d'un véhicule de remplacement. Après consultation du service, un camion de plus petite taille serait suffisant du Type Traffic.

Les recherches effectuées pour un véhicule de ce type révèlent un budget de 20 000 € environ.

Afin de procéder à cet achat il y a lieu de faire une décision modificative, je vous propose de diminuer les crédits de l'opération 68 friche industrielle Bâtiment Glot de 20 000 euros et d'augmenter le crédit de l'opération 45 Voirie de 20 000 euros pour l'achat de matériel roulant comme suit :

DM 1 - REMPLACEMENT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2111-68 : 68 FRICHE INDUSTRIELLE BATIMENT GLOT	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157-45 : 45 VOIRIE	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à procéder à la recherche et l'achat d'un véhicule pour le service technique et d'effectuer la Décision modificative telle que présentée ci-dessus.

**Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la recherche d'un nouveau véhicule à hauteur de 20 000 euros TTC.

**VOTE** la décision Modificative numéro 1 pour le changement de véhicule comme présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE,

2023 - 30

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis DEBELLE.

Monsieur Denis Debelle présente au conseil municipal le coût de revient d'un repas pris au restaurant scolaire de Torcé-en-Vallée pour les années 2021 et 2022.

**Prix de revient 2021**

TYPE DE REPAS	Quantité servie	prix	reste à charge commune
Repas Régulier	15542	3.30 €	4.21 €
Repas Instituteurs	10	6.50 € -	1.01 €
Repas Occasionnel	2	5.36 €	2.15 €
Repas Personnel/stagiaire	14	5.36 €	2.15 €
Total	<b>15568</b>		
PRIX DE REVIENT D'UN REPAS		<b>7.51 €</b>	
<i>Repas fournis par les parents</i>	164	1.10 €	

**Prix de revient 2022**

TYPE DE REPAS	Quantité servie	prix	reste à charge commune
Repas Régulier	15338	3.30 €	4.80 €
Repas Instituteurs	39	6.50 € -	1.60 €
Repas Occasionnel	0	5.36 €	2.74 €
Repas Personnel/stagiaire	25	5.36 €	2.74 €
Total	<b>15402</b>		
PRIX DE REVIENT D'UN REPAS		<b>8.10 €</b>	
<i>Repas fournis par les parents</i>	84	1.10 €	

Il précise que la commune n'a pas augmenté les tarifs du restaurant scolaire depuis 2018.

Après avoir pris connaissances des tableaux, la commission propose donc au conseil de revoir les tarifs du restaurant scolaire comme suit :



TYPE DE REPAS	Prix	Prix septembre 2023
Repas Régulier	3.30 €	3.45 €
Repas Instituteurs	6.50 €	8.10 €
Repas Occasionnel	5.36 €	5.60 €
Repas Personnel/stagiaire	5.36 €	5.60 €
<i>Repas fournis par les parents</i>	<i>1.10 €</i>	<i>1.10 €</i>

**Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**DECIDE** de valider la proposition de la commission comme ci-dessus présentée,  
**DECIDE** d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Décisions

*Choix feu d'artifice,*

*Repas du 8 mai,*

### Informations

*Chemin des Petites Yvories*

Suite à la vente de 2 maisons au lieu-dit les petites yvories, une demande de réaligement du chemin a été demandée.

Un plan de bornage à été effectué mais pour pouvoir procéder aux échanges et selon la loi 3DS, un dossier D'information doit être disponible en Mairie pendant un mois puis par la suite les échanges pourront être validé par acte notarié.

*Choix feu d'artifice,*

*Repas du 8 mai,*

La cérémonie se déroulera au monument aux morts, le rendez-vous est fixé à 10h30. Puis un vin d'honneur sera servi au café du Lion D'Or.  
Le traditionnel Repas du 8 Mai se déroulera à la salle Cérès avec à ce jour 78 convives

Liste des personnes souhaitant participer au moto cross.

*Projet Glot*

Mr Glot avait souhaité investir dans une autre commune mais le projet s'est vu annulé. Sa SCI par son intermédiaire a donc fait le choix d'investir sur ses bâtiments de Torcé en Vallée. Ceux-ci ne sont donc plus à vendre et M Glot souhaite mener un projet en collaboration avec la municipalité. L'étude de ce projet est actuellement en gestation avec un architecte.

Le budget alloué à cette opération pourrait être redirigé sur du matériel de voirie comme l'achat du camion qui en 2023 n'avait pas été budgétisé et sur l'achat d'une tondeuse autoportée qui manque à ce jour.

*Rénovation du Saint Martin,*

Une rencontre avec Mme Boulay Nadia a eu lieu il y a 2 semaines pour relancer la rénovation du St Martin. Mme Boulay a pris contact auprès de la Drac et du conseil départemental via Mme Lecomte afin de les rencontrer et effectuer des demandes de subvention. L'association reste partenaire du projet, nous attendons que le dossier soit plus avancé et les budgets de rénovations plus précis pour avancer sur le dossier.

*Rénovation des toitures 23 rue Notre Dame et Route de Pambourg à Beaufay*

La Rénovation des deux toitures est désormais réalisée.

*DPU (6, rue de la poste Mme Chaumulot Arlette, 27, rue du Stade M Mme Maillaut, chemin de la folie terrain Poirier Lot n°3)*

## Questions diverses

- ✓ Démarrage des travaux de la voie douce :

Arrivée du matériel : 5 Mai

Début chantier 9 : Mai

- ✓ Démarrage des travaux de l'épicerie : 15 Mai

- ✓ Démarrage des travaux de rénovation des volets de la poste : 16 Mai